

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SÉANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/26

ID : 074-217400795-20260320-2026_006_DEL-DE

Séance du vendredi 20 mars 2026, le Conseil Municipal de la Commune de Les Clefs, dûment convoqué le lundi 16 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20h03, en mairie, sous la présidence de M. ANGELLOZ-NICOUD Patrice, doyen d'âge, pour la délibération n°2026-003 puis sous la présidence de M. Sébastien BRIAND, Maire, à compter de la délibération n°2026-004.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 15

Nombre de votants : 15

Présents (15) : Mesdames CORBINEAU Elodie ; ALEXANDRE MEYZIE Florence ; DA RUGNA Roselyne ; MARTIN Elisabeth ; BARTHELEMY Violette ; MAISTRE BAZIN ROY Marie-Françoise ; ROUSSEL Aurélie

Messieurs BRIAND Sébastien ; PERRISSIN-FABERT Frédéric ; DURET Daniel, ALBANEL Xavier ; AUBIN Olivier ; GAUTHIER Philippe ; ANGELLOZ-NICOUD Patrice, HIOLLE François

Mme CORBINEAU Elodie a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2026-006	FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION AUX ADJOINTS
------------------------------------	---

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 20 mars 2026 portant délégation de fonctions à Messieurs Frédéric PERRISSIN-FABERT, Daniel DURET et à Mesdames Elodie CORBINEAU, ALEXANDRE MEYZIE Florence, adjoints

Considérant que la commune compte 728 habitants et relève de la strate démographique des communes de 500 à 999 habitants ;

Considérant que le maire bénéficie de plein droit de l'indemnité de fonction au taux maximal correspondant à la strate démographique de la commune, sauf délibération contraire du conseil municipal ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonction versées aux adjoints au maire dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que le taux maximal de l'indemnité de fonction des adjoints au maire dans les communes de 500 à 999 habitants est fixé à 11,77 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif de fonction des adjoints comme suit :

- 1^{er} adjoint : 16 % de l'indice brut 1027
- 2^{ème} adjoint : 12 % de l'indice brut 1027
- 3^{ème} adjoint : 12 % de l'indice brut 1027
- 4^{ème} adjoint : 7,08 % de l'indice brut 1027

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

De transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Sébastien BRIAND



La secrétaire de séance
Elodie CORBINEAU

ANNEXE A LA DELIBERATION N° 2026-006

TABLEAU DES INDEMNITES DE FONCTION AUX ADJOINTS
DE LA COMMUNE DE LES CLEFS

Fonction	Nom – Prénom	Taux (%) de l'Indice Brut 1027	Montant brut mensuel (en €)
1 ^{er} adjoint	M. PERRISSIN-FABERT Frédéric	16 %	657,68 €
2 ^{ème} adjoint	Mme CORBINEAU Elodie	12 %	493,26 €
3 ^{ème} adjoint	M. DURET Daniel	12 %	493,26 €
4 ^{ème} adjoint	Mme ALEXANDRE MEYZIE Florence	7,08 %	291,02 €